

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION N° DEL075-18**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180917-DEL075-18-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2018  
Date de réception préfecture : 25/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH,  
T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-  
GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 11 septembre 2018)  
M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Adhésion à la Mission Locale Sud Isère (M.L.S.I.).**

**Rapporteur : Habib EL GARES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à la délibération du Conseil syndical du Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens  
(S.I.C.E.) du 11 février 2016 abandonnant la compétence emploi, reprise par les communes  
membres, la ville de Gières souhaite confirmer son adhésion à la Mission Locale Sud Isère.

La Mission Locale Sud Isère s'étend sur treize communes sur le sud de l'agglomération  
grenobloise. Elle est composée de trois antennes : Echirolles, Eybens et Pont de Claix.  
L'accueil du public se fait sur chacun des trois sites mais aussi au sein des trois  
permanences décentralisées : Gières, Vif et Varcès.

La permanence de Gières est assurée à l'espace Marie Reynoard situé 18, Chemin du Héron, les mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h00.

La Mission Locale Sud Isère a pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Afin de contribuer au fonctionnement de la M.L.S.I., la ville de Gières versera une subvention dont le montant s'élèvera à 20 329,96 € pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 329,96 € à la M.L.S.I. pour l'année 2018,
- de l'autoriser à signer la convention entre la commune et la Mission Locale Sud Isère,
- de dire que les crédits seront ouverts au chapitre 65 du budget 2018.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.